

PROCÈS-VERBAL  
UNIVERSITÉ DE MONCTON  
**CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES  
ET DE LA RECHERCHE**

Le 15 décembre 2023, 14 h 30  
Réunion par vidéoconférence

**Présences :**

Kadia George Aka (Administration)  
Jason Alcorn (Droit)  
Michel Cardin (Arts et sc. sociales :  
beaux-arts)  
Étienne Dako (Sc. des aliments, de nutrition et  
d'études familiales)  
Audrey Dupuis (Sciences de l'éducation)  
Éric Mathieu Doucet (Kinésiologie et loisir)  
Benoit Doyon-Gosselin (Vice-doyen)  
Jamel Ghouli (Ingénierie)  
Bradley Harding (psychologie)  
Marie-Ève Laforest (Science infirmière)  
Benoit Landry (Ingénierie)  
Michelle Landry (Arts et sc. sociales : sciences  
sociales)  
Francis LeBlanc (Président)  
Isabelle LeBlanc (Arts et sc. sociales : sciences  
humaines, langues, linguistique et littérature)  
Caterina Mamprin (Shippagan)  
Nathalie Melanson Breau (Arts et sc. sociales)  
Nicolas Pichaud (Sciences)  
Lise Savoie (Travail social)  
Sandra Turcotte (Sciences)  
Philippe Volpé (Edmundston)

**Absences :**

À déterminer (représentation étudiante)  
À déterminer (représentation étudiante)

Le quorum est constaté et la réunion débute à 14 h 32. Le doyen souhaite la bienvenue à deux nouveaux membres, Audrey Dupuis et Nathalie Melanson Breau. Sonia Sough, secrétaire administrative est également présente comme observatrice.

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**R-01-CFESR-231215** : Philippe Volpé, appuyé par Michel Cardin, propose que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 22 SEPTEMBRE 2023**

**R-02-CFESR-231215** : Jamel Ghouili, appuyé par Michel Cardin, propose que le procès-verbal de la réunion du 22 septembre 2023 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 22 SEPTEMBRE 2023**

**[3.] Comités**

Il manque des membres sur certains comités, entre autres les représentants étudiants. Il manque un membre pour le comité de la médaille du Gouverneur général. Il faudra ajouter un membre provenant de la Faculté des sciences.

**[5.] Planification stratégique**

Il en sera question au point 6. De plus, une nouvelle version de l'Article 50 des Statuts et règlements a été acceptée par le Conseil de l'Université le 8 décembre. On a aussi précisé les attributs de ce membership. On a précisé des éléments sur l'expression être actif en recherche. Les membres du corps professoral dans les disciplines artistiques à l'exception de la musicologie et dans le domaine du droit peuvent maintenant faire partie de l'Assemblée même s'ils n'ont pas de doctorat. Les cadres académiques ont également une clause leur permettant de garder leur statut pour un maximum de trois ans après la fin de leur mandat. Enfin, une nouvelle version de l'Article 90 permet de mieux intégrer les cliniciennes et cliniciens. Le mandat sera d'une durée de 5 ans au lieu de 3 ans.

**4. COMITÉ DE NOMINATION DES MEMBRES ASSOCIÉS ET DE RECONNAISSANCE DES GROUPES DE RECHERCHE (ANNEXE 1)**

**4.1 Professeurs associés**

**R-03-CFESR-231215**

**(Doyon-Gosselin/Pichaud)**

« Que le statut de professeur associé à la Faculté d'administration soit accordé à Mohammed Abouheaf pour un mandat régulier de cinq ans (1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028). »

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R-04-CFESR-231215**

**(Doyon-Gosselin/Volpé)**

« Que le statut de professeur associé à la Faculté d'ingénierie de Daniel Caissie soit renouvelé pour un mandat régulier de cinq ans (1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028). »

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R-05-CFESR-231215**

**(Doyon-Gosselin/Pichaud)**

« Que le statut de professeure associée à la Faculté des sciences soit accordé à Ludivine Chamard-Witkowski pour un mandat régulier de cinq ans (1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028). »

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R-06-CFESR-231215**

**(Doyon-Gosselin/Ghouili)**

« Que le statut de professeur associé à la Faculté des études supérieures et de la recherche de Roland Cormier soit renouvelé pour un mandat régulier de cinq ans (1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028). »

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R-07-CFESR-231215**

**(Doyon-Gosselin/Laforest)**

« Que le statut de professeure associée au Campus d'Edmundston de Solange Nadeau soit renouvelé pour un mandat régulier de cinq ans (1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2028). »

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R-08-CFESR-231215**

**(Doyon-Gosselin/LeBlanc)**

« Que le statut de professeur associé à la Faculté des arts et sciences sociales soit accordé à Samuel Vernet pour un mandat régulier de cinq ans (1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028). »

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4.2** Groupe de recherche

On précise que le nom officiel du groupe devrait être Groupe de recherche sur les infrastructures du Nouveau-Brunswick plutôt que Groupe de recherche des infrastructures du Nouveau-Brunswick.

**R-09-CFESR-231215**

**(Doyon-Gosselin/Pichaud)**

« Que le Conseil de la FESR reconnaisse la création du Groupe de recherche des infrastructures du Nouveau-Brunswick – New Brunswick Infrastructure Research Group (GRINB) conditionnellement à ce que le site web soit activé. »

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE AVEC LES ÊTRES HUMAINS (ANNEXE 2)**

**5.1 Projets multijuridictionnels – reconnaissance de l'approbation éthique du comité d'éthique du Réseau de santé Vitalité**

Le président par intérim du CER Bradley Harding explique la raison d'être de cette demande.

**R-10-CFESR-231215**

**(Laforest/Pichaud)**

« Le Conseil de la FESR recommande que l'Université entreprenne les démarches nécessaires pour conclure une entente avec le Réseau de santé Vitalité afin que l'Université de Moncton reconnaisse l'approbation éthique du comité d'éthique du Réseau de santé Vitalité pour les projets multijuridictionnels à risque minimal comme recommandé par la nouvelle politique EPTC- 2 (2022). »

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6. PLANIFICATION STRATÉGIQUE – PLAN OPÉRATIONNEL DE LA FESR ET DU VRAR (ANNEXE 3)**

Le doyen présente le plan opérationnel de la FESR. Il explique les actions institutionnelles et facultaires prévues dont la création d'instituts et de chaires internes. Un membre se demande en quoi les actions institutionnelles aideront à augmenter le nombre de personnes étudiantes aux cycles supérieurs. Un membre explique que, selon lui, les cours de français seront un frein pour attirer des personnes étudiantes au doctorat. Le doyen explique que la formation aux personnes étudiantes non-francophones admises serait non-créditée et pas un fardeau dans le parcours des personnes étudiantes. Il faut rester prudent pour que les cours soient offerts en français. On suggère de bien baliser le niveau avant l'admission. Il sera question de la planification stratégique lors de l'Assemblée de la FESR le 20 décembre 2023.

**7. PRIX D'EXCELLENCE EN RECHERCHE (ANNEXE 4)**

Les modalités du Prix d'excellence Donald-J.-Savoie ont changé et il ne sera offert qu'une fois aux trois ans et l'Université souhaite créer un nouveau Prix d'excellence en recherche. On suggère d'exiger une seule lettre d'une personne spécialiste qui ne

collabore pas avec la personne mise en candidature. On précise que les experts devraient être dans le domaine de recherche de la personne mise en candidature.

**R-11-CFESR-231215**

**(Ghouili/Turcotte)**

« Que le Conseil de la FESR adopte les modalités du Prix d'excellence en recherche. »

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **8. INFORMATIONS**

L'Assemblée de la FESR aura lieu mercredi le 20 décembre 2023.

Le Mois des ESR (MESR) aura lieu du 29 février au 29 mars 2024. On vous invite à planifier des activités et à les envoyer à Michelle Nowlan. Les décanats ont reçu l'information.

## **9. AUTRES**

Aucun point n'est soulevé.

## **10. CLÔTURE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 59.

Préparé par Benoit Doyon-Gosselin  
Secrétaire de la réunion